



Formation

Savoir / Savoir-faire / Savoir être :

Thématique visée :



Déterminer notre niveau de compétence dans le cadre de notre pratique professionnelle n'est pas chose facile.

Notre formation universitaire s'est principalement axée sur l'acquisition d'un savoir théorique accordant peu d'importance au savoir-faire - et moins encore au savoir-être - et développant peu nos capacités d'introspection.

Un dossier se présente, nous le défendons avec ardeur et bonne volonté, mobilisant toutes les ressources que nous possédons puis... nous passons au suivant, généralement sans prendre le temps de nous arrêter-et nous interroger sur l'efficacité de nos interventions.

Or, peu nombreux sont les mineurs ou parents qui se permettent de questionner la compétence de l'avocat, peu exigeants ou pas informés de ce qu'ils peuvent en attendre.

Notre statut d'indépendant ainsi que la structure de nos cabinets ne poussent pas non plus à un contrôle interne de qualité. Quant aux contrôles du bureau d'aide juridique, ils sont essentiellement administratifs et ne visent que de manière marginale la compétence que l'avocat développe dans sa fonction.

Il nous appartient dès lors d'être les premiers garants de notre savoir-faire et savoir-être, de nous imposer une éthique de travail qui tende vers une qualité sans cesse renforcée.

Comment dès lors définir notre compétence en tant qu'avocat de l'enfant ?

Devons-nous d'abord être un bon juriste qui connaît les droits de son jeune ? Mais de quels droits parle-t-on ? Juste de ceux liés aux instances où l'avocat l'assiste (SAJ, SPJ, TJ,...) ou, de manière plus large, de tous les droits en lien avec de l'enfant ?

Est-ce plutôt notre art oratoire, notre capacité à emporter la conviction du mandant ou à négocier finement un accord « win-win », qui doivent être d'abord validés ?

Est-ce notre qualité de « communicant » pour nous mettre au diapason du mineur, de sa famille, des intervenants psycho-sociaux ?

Pourtant, durant nos années d'étude ou notre stage au barreau, nous n'avons guère eu de formation relative à ce savoir-faire particulier.

Enfin, est-ce notre savoir-être, nos « qualités de cœur », d'écoute, d'empathie, notre disponibilité, notre capacité d'ajustement, notre calme intérieur, qui nous révéleront comme avocat compétent ?

Une réponse assez évidente vient à l'esprit : nous serons plus compétents, et donc plus efficaces si nous maîtrisons une grande partie des connaissances et agilités énoncées ci-dessus. Théoriquement ce raisonnement est juste. En pratique, la multiplicité des savoirs abordés ci-dessus peut nous donner l'impression que la tâche est énorme et pourtant elle est à notre portée si nous prenons le temps de nous pencher sur notre pratique quotidienne et d'en évaluer les besoins spécifiques.

Objectifs de la formation :

- Rechercher les savoirs, connaissances et capacités qui sont nécessaire au bon exercice de notre profession.
- Les identifier en tant que savoirs/connaissances – savoir-faire et savoir-être.
- Hiérarchiser ses différents types de savoirs pour prioriser nos recherches de formation.
- Evaluer nos acquis pour chaque type de savoirs.
- Rechercher des formations qui augmentent nos connaissances, savoir-faire et savoir-être.



Outils utilisés:

- Workshops.
- Quizz avec boitiers de vote.
- Débat mouvant.
- Apports théoriques (Compétence et déclinaison du savoir, hard et soft skills,...).

Public visé :

- Avocats en droit de la jeunesse.

- Intervenants psycho-sociaux , mandants : le programme est modulé pour analyser les savoirs et compétences propres au groupe qui suit la formation.

Informations pratiques:

Durée : 1 jour.

Forme : Présentiel (accompagnement par 2 formateurs)

Lieu : Bruxelles Maison Qui Chante (rue du viaduc, 122 1050 Ixelles) ou Ittre (rue Basse Hollande,9 à 1460 Ittre)

Date : Formation disponible sur demande.

Prix : 100 euros (comprend les pauses café et la documentation pdf)

Inscription : par mail envoyé à l'adresse : information@saulerieur.be ou via le formulaire que vous pouvez remplir directement sur le site)



Saule Rieur A.S.B.L. chaussée de Bruxelles, 354 à 1190 Bruxelles Belgique.

Contact : information@saulerieur.be / **site :** saulerieur.be